

**Sujet** : [INTERNET] Enquête Publique ECTRA

**De** : >

**Date** : 26/03/2023 à 16:11

**Pour** : ddpp-observations-ic@isere.gouv.fr

Mon avis négatif à l'enquête publique ci-dessous et en pièce jointe.

A cette enquête publique, sur l'agrandissement de l'entrepôt ECTRA à CROLLES de produits chimiques dangereux, je donne un avis très défavorable pour les raisons suivantes :

1 - Crolles, dont les racines rurales et résidentielles disparaissent, devient de plus en plus un site industriel à hauts risques, sans pour autant que sa population s'en rende compte et en mesure toutes les conséquences.

Certes, il ne s'agit pas d'un site industriel hideux, mais sous de « beaux aspects » il n'en reste pas moins très dangereux en comptant 3 entreprises classées SEVEZO, situées en plein milieu même de l'habitat de 12.000 personnes (Crolles et Bernin).

2 - Cette population n'est pas informée des risques susceptibles d'être encourus (sauf quelques personnes seulement).

Une très large information n'est pas prodiguée, ni sur les risques, ni comment s'en protéger en cas de sinistre, ni comment être averti d'une alerte.

La population doit connaître toute alerte par un système d'information direct, fiable et rapide, ce qui n'est pas le cas.

Il ne s'agit pas d'exiger de cette population de passer son temps à écouter la radio ou une radio en particulier pour être informée d'un risque.

3 - Le projet générera une augmentation du trafic de camions de + 10 % par rapport à la situation actuelle (environ 110 véhicules par jour, incluant 45 camions dont des forts tonnages).

L'Autorité environnementale recommande de réaliser un bilan carbone complet incluant les consommations dues au fonctionnement des installations et au trafic routier généré par le projet.

ECTRA répond n'être pas soumise à l'obligation de réaliser un bilan carbone !

De plus, le risque accident de ces camions en circulation (renversement des produits, incendie) n'est pas pris en compte.

4 - L'Autorité environnementale recommande d'analyser les effets cumulés du projet avec les activités des établissements situés à proximité du site, notamment avec les établissements STMicroelectronics et Soitec.

La réponse d'ECTRA ne me satisfait pas :

- l'augmentation du stockage des produits chimiques dangereux doit vraisemblablement engendrer une augmentation de leur consommation chez les utilisateurs (STM et Soitec) et donc une augmentation des risques au sein de ces entreprises, ce qui n'est pas analysé ni évalué.

5 - Je note que le stockage des produits chimiques dangereux (documents produits) révèle une résistance limitée ou mauvaise de la membrane de protection « Hydronap » à certains produits chimiques !

En effet le « Tableau des résistances chimiques Membrane Hydronap » indique qu'ECTRA stockera à CROLLES :

- 21 produits à résistance « Limitée ou Mauvaise à 20° »

- 43 produits à résistance « Limitée ou Mauvaise à 60° »

Raisonnablement on ne peut pas accepter de tels risques.

6 - L'Autorité environnementale recommande d'étudier précisément le phénomène de dispersion de fumées toxiques suite à un incendie.

La cartographie des zones potentiellement impactées par le nuage toxique en fonction des vents me paraît beaucoup trop limitée, de même que pour l'émanation de vapeurs toxiques non évaluées.

En effet, les vents du sud peuvent facilement propager les fumées et émanations toxiques dans toute la ville de CROLLES et même à LUMBIN et bien au-delà. Inversement les vents du nord propageront vers BERNIN, SAINT NAZAIRE et bien au-delà.

Ce qui touche une population potentiellement vulnérable très importante.

Ce risque n'est pas évalué à sa juste importance, tant pour la population, que pour le vivant et l'environnement.

Comment prévenir la population de ces risques : avertissement, moyens de protection (voir le §2 ci-dessus).

7 - Qu'en est-il des risques sismiques qui peuvent toucher au même moment les 3 entreprises « SEVEZO » situées à proximité les unes des autres à CROLLES : ECTRA, STM et Soitec ?

Rien n'est dit dans cette situation qui peut engendrer une cumulation des risques des entreprises sinistrées et des conséquences dramatiques.

Un risque sismique est réaliste car Grenoble et le Grésivaudan sont situés dans l'une des zones les plus sismiques de France (métropole). C'est une région reconnue à risque.

En moyenne, notre région (partie Rhône-Alpes) subit un séisme de magnitude 5 tous les 70 ans.

Pour l'ensemble de ces raisons essentielles, sans être exhaustives, je donne un avis totalement négatif à l'extension de ce stockage de produits chimiques dangereux.

Propriétaire foncier à Crolles

— Pièces jointes : —

---

**Mon Avis.odt**

**25,1 Ko**